

datapak

groupe M fungicide

CHAUX SOUFRÉE

INSECTICIDE ACARICIDE FONGICIDE

SOLUTION

COMMERCIAL

DANGER



POISON



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION 16465
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Polysulfure de calcium 30%

CONTENU NET: 10L, 20L, 205L, VRAC (1 000 - 30 000L)

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'elle est employée de concert avec une pulvérisation d'huile de dormance, la solution de CHAUX SOUFRÉE contre les maladies fongiques et les acariens sur les arbres fruitiers et les petits fruits constitue une excellente pulvérisation de nettoyage pour les arbres dormants. Ne pas pulvériser lorsque le feuillage est humide. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Couvrir complètement. La chaux soufrée peut causer le jaunissement et la chute des feuilles, surtout si elle est appliquée au stade du calice ou au début de l'été, sans qu'il y ait eu un traitement antérieur au stade du bouton rose.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit durant une période de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes plus petites que la classe *fine* définie par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit durant une période de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

ZONES TAMPONS :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'utilisation d'un pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et pour un traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, de l'habitat d'eau douce sensible (notamment les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Fraises Groseilles		3	1	1	1
	Framboises Mûres de Logan		5	1	1	1

	Bleuets (en corymbe)					
	Mûres		10	1	3	1
Pulvérisateur pneumatique	Framboises	Début de la saison de croissance	30	5	15	5
	Mûres de Logan	Fin de la saison de croissance	25	3	5	3
	Prunes, Prunes à pruneaux	Début de la saison de croissance	35	10	20	10
		Fin de la saison de croissance	25	4	10	4
	Cerises	Début de la saison de croissance				
		Fin de la saison de croissance				
	Bleuets (en corymbe)	Début de la saison de croissance				
		Fin de la saison de croissance				
	Mûres	Début de la saison de croissance	40	15	25	15
		Fin de la saison de croissance	30	5	15	5
Pommes	Début de la saison de croissance	40	15	25	15	
	Fin de la saison de croissance					
Poires						
Pêches						
Raisins						
Groseille	Début de la saison de croissance	25	2	5	2	
	Fin de la saison de croissance	15	1	3	1	

* Dans le cas d'une application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran (voile, rideau) sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à moins de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Si on utilise un mélange en cuve, il faut consulter l'étiquette des autres produits dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus stricte) parmi celles prescrites pour les produits entrant dans la composition du mélange.

COMMENT UTILISER LE TABLEAU CI-DESSOUS

- Trouver les FRUITS à protéger et les INSECTES ou la MALADIE à supprimer à gauche.
- Choisir la quantité de BOUILLIE DE PULVÉRISATION DILUÉE qu'on veut préparer.
- La quantité de CHAUX SOUFRÉE requise pour ce mélange de bouillie de pulvérisation est indiquée dans la colonne vis-à-vis des INSECTES ou de la MALADIE à supprimer.

FRUIT	INSECTES ou MALADIE	QUAND PULVÉRISER	Quantité de CHAUX SOUFRÉE requise pour mélanger avec de l'eau afin de préparer la quantité désirée de bouillie de pulvérisation diluée de:		
			20 L	100 L	200 L
POMMES et POIRES	Phytopte du poirier et ériophyide du pommier	Dormance	1,47 L	7,3 L	14,7 L
	Cochenille de San José et cochenille Ostréiforme Pulvérisation de nettoyage général	Dormance	733 mL PLUS 250 mL d'Huile de Dormance	3,7 L PLUS 1,25 L d'Huile de Dormance	7,3 L PLUS 2,5 L d'Huile de Dormance
	Tavelure du pommier, tavelure du poirier, blanc	Pré-bouton rose, bouton rose, calice, première et deuxième pulvérisation de couverture	183 mL	916 mL	1,8 L
PRUNES et PRUNEAUX	Cochenille de San José, cochenille ostréiforme, acariens, oeufs de pucerons, nettoyage général	Dormance	733 mL PLUS 250 mL d'Huile de Dormance	3,67 L PLUS 1,25 L d'Huile de Dormance	7,3 L PLUS 2,5 L d'Huile de Dormance
PÊCHES	Cloque du pêcher, cochenille de San José, cochenille ostréiforme	Dormance	1,47 L	7,3 L	14,7 L
	Petite mineuse	Bouton rose	1,47 L	7,3 L	14,7 L
	Blanc	Chute des pétales	183 mL	916 mL Répéter à des intervalles de deux semaines	1,8 L
CERISES	Cochenille de San José, cochenille ostréiforme,	Dormance	730 mL PLUS 250 mL	3,67 L PLUS 1,25 L	7,3 L PLUS 2,5 L

	acariens, nettoyage general		d'Huile de Dormance	d'Huile de Dormance	d'Huile de Dormance
FRAISES	Blanc, pourriture des fruits	Printemps (au début de la croissance)	220 mL	1,1 L	2,2 L
	Blanc	3 semaines après la cueillette	220 mL	1,1 L	2,2 L
FRAM- BOISES	Cochenilles, brûlure de la tige et des dards, rouille	Dormance tardive	513 mL	2,6 L	5,1 L
MÛRES DE RONCE	Phytopte du toyon	Dormance tardive	730 mL- 1,1 L	3,7-5,5 L	7,3-11 L
		Lorsque les bras à fruits mesurent 7 à 15 cm	367 – 513 mL	1,8-2,6 L	3,7 -5,1 L
MÛRES DE LOGAN	Taches sur les feuilles et les tiges	Dormance tardive	513 mL	2,6 L	5,1 L
GROS- EILLES	Blanc	Avant l'ouverture des fleurs les plus hâtives	220 mL	1,1 L	2,2 L
	Blanc	Calice	220 mL	1,1 L	2,2 L

RAISINS

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI pour les raisins a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi des usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou de la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les raisins. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits pour les raisins.

Pour l'utilisation sur les raisins pour supprimer le blanc.

Utiliser 7,3 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE pour préparer 100 L de bouillie de pulvérisation.

Appliquer une fois par saison pendant le stade de dormance avant le gonflement des bourgeons (du début de mars au début d'avril).

Pulvériser jusqu'au point de ruissellement.

Couvrir complètement.

Ne pas utiliser moins de 120 jours avant la récolte.

Appliquer seulement avec de l'équipement au sol.

BLEUETS EN CORYMBES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI pour les bleuets en corymbes a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi des usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les bleuets en corymbes. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liées à des réclamations relatives à l'efficacité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits pour les bleuets en corymbes.

Pour l'utilisation sur les bleuets en corymbes pour la suppression des cochenilles (comme les lécanies), et comme pulvérisation générale de nettoyage.

Appliquer 36,7 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 12,5 L d'Huile de Dormance dans 1 000 L de bouillie.

OU

Appliquer 18,3 L de l’Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 6,25 L d’Huile de Dormance dans 500 L de bouillie.

OU

Appliquer 3,7 L de l’Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 1,25 L d’Huile de Dormance dans 100 L de bouillie.

Appliquer une fois par saison lorsque les plants sont dormants (janvier – mars).

Pulvériser jusqu’au point de ruissellement. Couvrir complètement.

Appliquer seulement avec de l’équipement au sol.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, de CHAUX SOUFRÉE, insecticide acaricide fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à CHAUX SOUFRÉE, insecticide acaricide fongicide et à d’autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d’efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux fongicides:

1. Dans la mesure du possible, alterner la CHAUX SOUFRÉE, insecticide acaricide fongicide ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les fongicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d’utilisations antérieures de pesticides et sur l’assolement, et faisant place à la possibilité d’intégrer des pratiques de labour (ou d’autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
5. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d’employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d’action différent, si possible.
6. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
7. Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

AVERTISSEMENT

La CHAUX SOUFREE insecticide acaricide fongicide peut endommager les variétés "qui craignent le soufre". Ne pas l'utiliser à moins que des essais locaux aient déjà démontré que le soufre ne présentait aucun danger. Consulter les autorités agricoles régionales. Ne pas pulvériser sur des surfaces peintes, car elles pourraient être tachées ou décolorées.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Corrosif pour les yeux et la peau. Le concentré peut causer des lésions aux yeux et des brûlures de la peau. Nocif ou fatal en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Tous les travailleurs qui manipulent un produit contenant du polysulfure de calcium doivent porter l'équipement de protection individuelle suivant : une combinaison par dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un chapeau résistant aux produits chimiques. De plus, les travailleurs doivent porter un tablier résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) lorsqu'ils mélangent ou chargent le produit ou qu'ils nettoient l'équipement.

Ne pas retourner dans le site traité, ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours des 48 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES Peut produire du sulfure d'hydrogène à la suite de sa décomposition avant ou après l'ingestion. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.